

Taux de chômage des jeunes en Wallonie et en Europe

Avant toute chose, quelle que soit la situation conjoncturelle, les jeunes ont tendanciellement plus de difficultés à s'insérer, et d'autant plus de manière durable, sur le marché de l'emploi. Le manque d'expérience ainsi qu'une moins grande maîtrise des techniques de recherche d'emploi étant des facteurs jouant en leur défaveur.

Les périodes de récession économique marquent encore plus de ces effets ce public.

Tendances

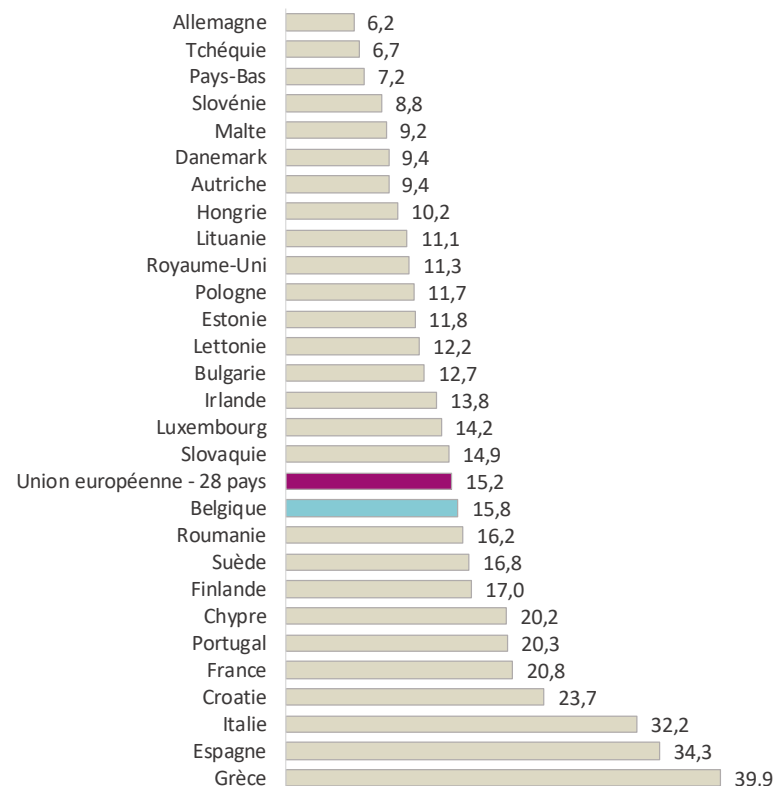
- Le taux de chômage des jeunes en Wallonie demeure élevé.
- Ce taux présente des situations différenciées selon les régions de Belgique...
- ... mais aussi entre les régions d'Europe.

Chiffres clés - source : Eurostat

Taux de chômage 2018	< 25 ans	15-64 ans
Wallonie	22,5 %	8,5 %
Bruxelles	30,6 %	13,4 %
Flandre	10,9 %	3,5 %
Belgique	15,8 %	6,0 %

La problématique du chômage parmi les jeunes n'est pas propre à la Wallonie. D'importants écarts s'observent entre pays d'Europe.

Taux de chômage des jeunes harmonisé au sein des 28 Etats membres
Source : Eurostat 2018



Le chômage des jeunes diminue

Le chômage des jeunes Wallons diminue depuis mi-2013.

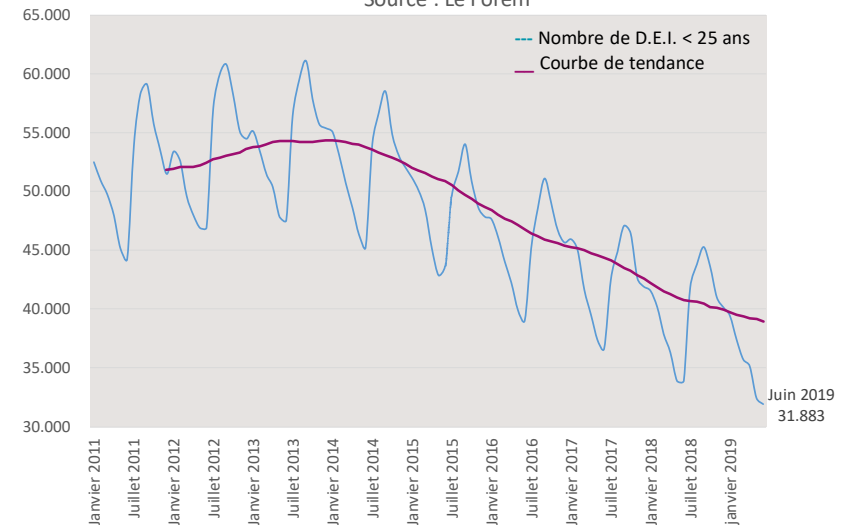
Comment expliquer cette diminution ?

- Embellie conjoncturelle depuis mi-2013 : une reprise est favorable à l'emploi jeune.
- Public ciblé prioritairement : les jeunes bénéficient d'un accompagnement individualisé spécifique se traduisant notamment par une accroche rapide. Pointons également la « Garantie pour la jeunesse » ainsi que des aides à l'emploi spécifiques à ce public (voir tableau récapitulatif en fin de document).
- Impact des dernières modifications législatives : une part des personnes sanctionnées ou en fin de droits ne reviennent pas s'inscrire au Forem. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2015 la demande d'allocations d'insertion qui se situe après le stage d'insertion professionnelle doit être introduite avant le 25^{ème} anniversaire (auparavant, c'était avant le 30^{ème} anniversaire). Depuis le 1^{er} septembre 2015, le jeune qui demande les allocations d'insertion en dessous de l'âge de 21 ans doit être en possession du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou avoir terminé avec succès une formation en alternance. Si une part des jeunes qui n'ont plus accès aux allocations d'insertion restent inscrits dans la demande d'emploi du Forem, certains pourraient ne plus venir s'inscrire au Forem avec le risque de disparaître du « radar » des statistiques.

Tendances

- La demande d'emploi des jeunes est sujette à la saisonnalité : les jeunes s'inscrivent massivement comme demandeur d'emploi entre juin et octobre (avec un pic en septembre) puis incorporent progressivement le marché du travail jusqu'en juin de l'année suivante.
- Un recul de la demande d'emploi des jeunes amorcé mi-2013 se poursuit jusqu'à présent.

Evolution du nombre de Demandeurs d'Emploi Inoccupés (D.E.I.) de moins de 25 ans en Wallonie
Source : Le Forem



Le profil des jeunes demandeurs d'emploi

En moyenne sur l'année 2018, la Wallonie dénombre 39.925 demandeurs d'emploi inoccupés âgés de moins de 25 ans. Ce public représente 19 % de la demande d'emploi de la région (20 % en Flandre et 10 % à Bruxelles).

Tendances

En Wallonie, 44 % des jeunes demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) sont faiblement qualifiés. Néanmoins, si l'on considère uniquement les jeunes venus s'inscrire pour la première fois au Forem (les primo-inscrits) en 2018, le pourcentage de jeunes Wallons peu qualifiés descend alors à 26 %. Cette part reste relativement stable au cours de ces dernières années.

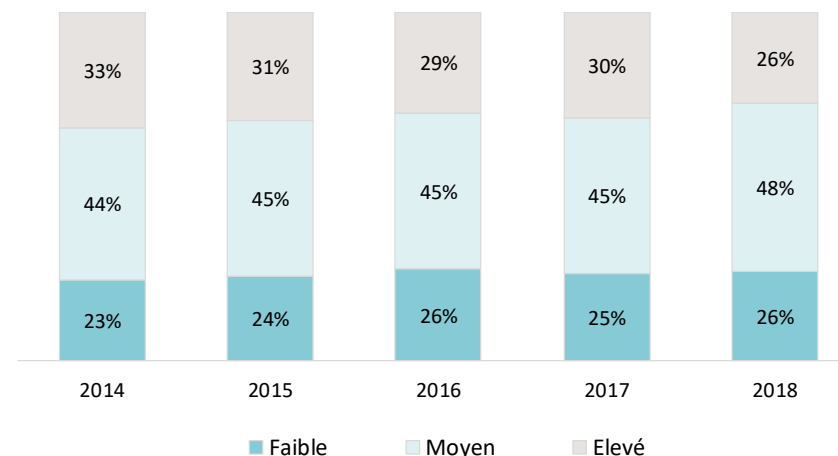
Le pourcentage de jeunes Wallons inoccupé de très longue durée (2 ans et plus) est plus important en Wallonie que dans les deux autres régions du pays : 16 % contre 12 % à Bruxelles et en Flandre. C'est également le cas considérant les jeunes faiblement qualifiés ET inoccupés depuis 2 ans et plus (10 % contre 6 % à Bruxelles et 8 % en Flandre).

Au cours des 10 dernières années, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi a fortement diminué, tant en Wallonie (- 25 % par rapport à 2008) qu'à Bruxelles (- 38 %).

Chiffres clés - sources : Le Forem, Actiris, VDAB

Demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) moyenne 2018	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Nombre de D.E.I. < 25 ans	39.925	8.977	38.309
% de faiblement qualifiés ¹	44 %	40 %	45 %
% inoccupés depuis 2 ans et plus	16 %	12 %	12 %
% faiblement qualifiés ET inoccupés depuis 2 ans et plus	10 %	6 %	8 %
Évolution entre 2008 et 2018	- 25 %	- 38 %	+ 10 %

Evolution de la part des primo-inscrits au Forem selon le niveau d'étude
Source : Le Forem



¹ Jeunes étant tout au plus diplômés du secondaire du 2^{ème} degré (les apprentis et les « autres types d'études » ne sont pas repris dans cette définition).

La qualification est au cœur de l'insertion des jeunes (1/2)

Souvent peu expérimentés, le principal atout pour les jeunes (d'autant plus s'ils sortent des études) reste le diplôme en poche. Ainsi, sans surprise, le taux de chômage diminue dès que le niveau de qualification augmente.

Chiffres clés - source : SPF Économie - EFT

Taux de chômage 2018 par niveau études et âge				
Niveau d'études	Moins de 25 ans		Total	
	Wallonie	Belgique	Wallonie	Belgique
Faible	28,4%	23,5%	18,3%	13,3%
Moyen	22,4%	14,5%	9,1%	6,0%
Élevé	(*)	10,6%	4,1%	3,5%
Total	22,5%	15,8%	8,5%	6,0%

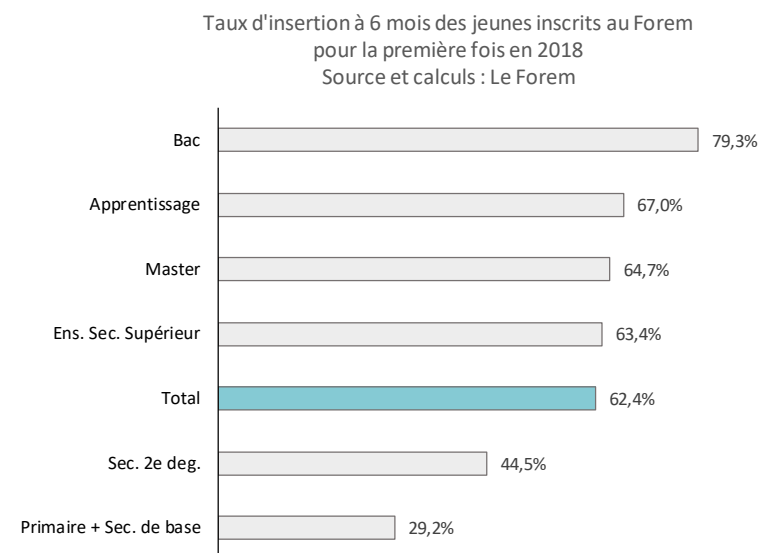
(*) Donnée non disponible car résultats d'enquêtes statistiquement non significatifs.

Ceci ne signifie toutefois pas qu'une personne peu ou pas qualifiée ne connaîtra pas une transition vers un emploi « durable » mais que cette transition passera sans doute par une série d'étapes où la mise en contact avec le monde professionnel (stages, contrats intérimaires, formation, etc.) lui permettront d'acquérir les compétences techniques et les comportements professionnels attendus.

Certaines filières préparent mieux à l'emploi

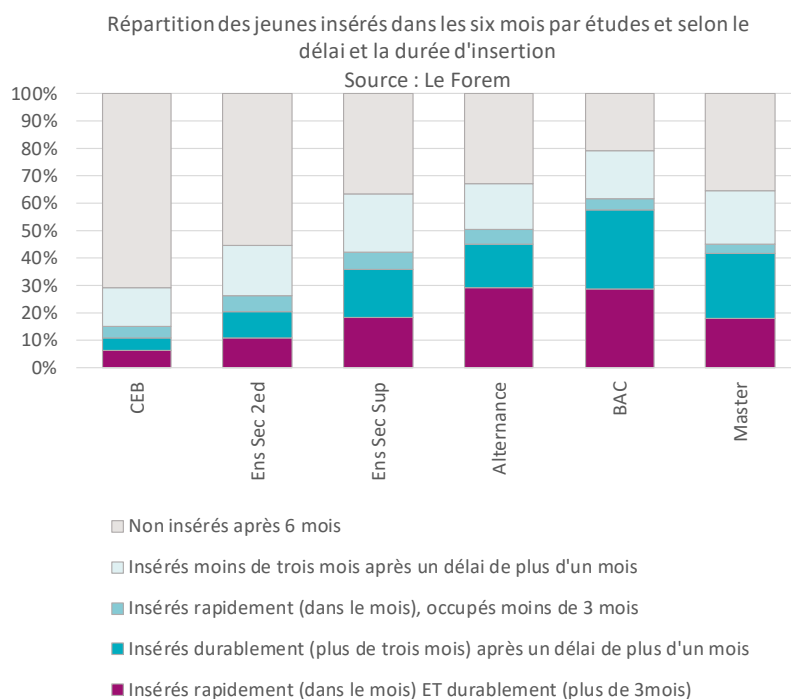
Les difficultés rencontrées par les jeunes sont à relativiser selon les niveaux d'études. Si globalement, les jeunes les moins qualifiés éprouvent le plus de difficultés pour s'insérer rapidement sur le marché du travail, il y a toutefois une exception en ce qui concerne les études qui préparent à l'exercice d'un métier, soit les études de types techniques, professionnelles ou encore l'apprentissage. Ces filières constituant un atout certain pour décrocher un emploi.

Les meilleurs taux d'insertion à 6 mois sont le bac (79,3 %), l'alternance (67 %) et le master (64,7 %).



La qualification est au cœur de l'insertion des jeunes (2/2)

Les diplômés du Bachelor (BAC) et de l'alternance connaissent une meilleure insertion dans les six premiers mois suivant leur inscription au Forem car ces études encouragent le rapprochement entre les études et le monde du travail via des stages. Les diplômés du Master s'insèrent traditionnellement plus lentement mais leur taux d'insertion est supérieur aux niveaux d'études plus faibles.



L'option choisie joue un rôle important dans l'insertion après les études

Les métiers dit « porteurs »² connaissent logiquement une insertion plus importante : infirmier, cuisinier, électricien, électromécanicien, boulanger, ingénieur, etc.

De surcroît, les options liées à des secteurs qui recrutent beaucoup en Wallonie connaissent également des taux d'insertion supérieurs à la moyenne : Horeca, industrie, secteur pharmaceutique, enseignement.

Options d'études avec un taux d'insertion élevé par rapport au niveau d'études
Source et calculs : Le Forem

SEC. 3EME/4EME DEGRE PROFESSIONNEL	SECONDAIRE 3EME DEGRE TECHNIQUE
Infirmier hospitalier breveté Prof. Complém.)	Mécanique, usinage & commandes numériques
Puériculture	Mécanique & électroméca garage auto
Carrosserie & peinture	Hotellerie restauration
	Sciences pharmaceutiques
ALTERNANCE	
Boulangerie/pâtisserie	
Cuisine	
Architecture paysage et jardins	
BAC	MASTER
AESI Langues modernes	Langues et linguistiques
AESI Sciences mathématiques	Journalisme
AESI Education physique et corporelle	Criminologie
AESI Sciences humaines	Sciences pharmaceutiques
Instituteur primaire	Ingéniorat civil en mécanique
AESI Sciences intégrées	

Note : options avec un taux d'insertion supérieur à la moyenne + 1 écart type

² Pour une information détaillée : <https://www.leforem.be/particuliers/metiers-porteurs.html>

NEET : jeunes sans formation ni emploi

À la fin des années 1980 au Royaume-Uni, la plupart des jeunes de 16 à 18 ans ont été privés d'allocations de chômage en raison de l'évolution des politiques en la matière. Il en a découlé le besoin d'un indicateur qui permettrait de cerner les jeunes n'étant ni à l'emploi, ni aux études ni en formation. Le concept a attiré l'attention des décideurs de l'Union européenne comme un indicateur utile pour mesurer la vulnérabilité des jeunes sur le marché du travail dans le cadre des lignes directrices pour l'emploi 2020 en Europe.

Le taux de NEET, c'est-à-dire le pourcentage de la population du groupe d'âge 15-24 ans, qui n'est ni à l'emploi ni impliqué dans des études ou une formation, est d'ailleurs le principal indicateur choisi pour monitorer l'implémentation des plans nationaux « **Garantie Jeunesse** » au sein des États membres de l'Union européenne.

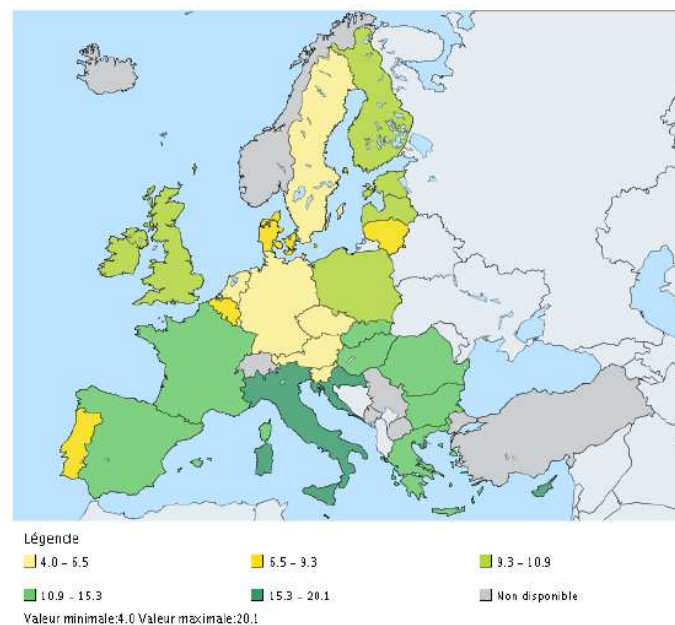
Cet indicateur cerne une population de nature hétérogène. À cet égard, une analyse d'Eurofound identifie cinq principaux sous-groupes :

- les « chômeurs au sens conventionnel », c'est la part la plus large ;
- les personnes non disponibles sur le marché de l'emploi en raison d'une maladie, d'un handicap, ou de la prise en charge d'un proche ;
- les personnes « désengagées » c'est-à-dire ne cherchant pas d'emploi ou à étudier, et n'y étant pas contraintes (en ce compris les jeunes « découragés » par le travail et les jeunes engagés dans des modes de vie marginaux) ;

- les « chercheurs d'opportunités » c'est-à-dire des personnes qui bien que cherchant activement un emploi (ou une formation), se réservent pour une opportunité qu'elles jugent digne de leurs compétences ou de leur statut ;
- les NEET « volontaires », qu'ils voyagent ou soient engagés de manière constructive dans d'autres activités telles que l'art ou l'auto-apprentissage.

Chiffres clés - source : Eurostat - EFT

- Le taux de NEET 2018 (UE28) : 10,4 %
- Importantes variations d'un État membre à l'autre : de 4 % à 19 %.



NEET : estimation en Belgique et Wallonie

Le taux de NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ») est le pourcentage de jeunes d'un groupe d'âge donné (ici, les 15-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation.

Il fournit une mesure alternative aux classiques taux d'emploi, de chômage et d'activité. Notons que ce taux traduit une situation à un moment donné. La vision est dès lors statique. Nombre de jeunes repris dans ce taux peuvent se trouver dans une situation de transition vers l'emploi, la formation ou encore une reprise d'étude.

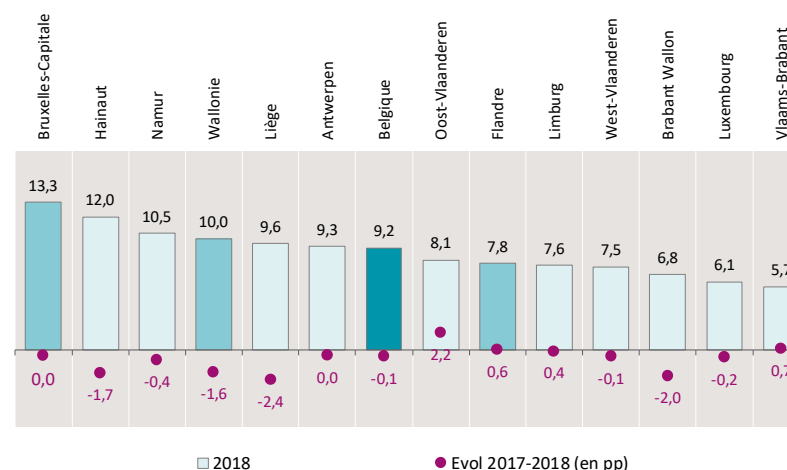
En 2018, le taux de NEET en Wallonie (10 %) se situe entre celui de Bruxelles (13,3 %) et de la Flandre (7,8 %). S'il demeure supérieur au taux calculé sur l'ensemble du pays (9,2 %), il est passé en 2018 sous la barre de la moyenne européenne des 28 États membres (10,5 %).

En ce qui concerne les provinces francophones, le Brabant wallon, le Luxembourg et Namur présentent un taux inférieur à la moyenne nationale alors qu'en Hainaut et Liège celui-ci se situe au-dessus.

Chiffres clés - source : Eurostat et Direction générale Statistique

- Le taux de NEET en Belgique est de 9,2 % :
13,3 % à Bruxelles, 10 % en Wallonie et 7,8 % en Flandre.
- En Wallonie, le Hainaut (12 %) et Namur (10,5 %) présentent les taux les plus élevés.
- Liège est la province du pays où le taux a le plus diminué entre 2017 et 2018.

Taux de NEET 2018 et écart annuel selon les régions et provinces de Belgique
Source : Eurostat - EFT



La Garantie pour la jeunesse, un engagement Européen des États membres

La « garantie pour la jeunesse » est une initiative qui vise à lutter contre le chômage des jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi.

Cette offre doit consister en un emploi, un apprentissage, une formation professionnelle ou une reprise d'études et être adaptée aux besoins et à la situation de chacun.

La création et la mise en place de la garantie pour la jeunesse nécessitent une étroite coopération entre les principaux intervenants : pouvoirs publics, services pour l'emploi, conseillers d'orientation, établissements d'enseignement et de formation, services d'aide aux jeunes, entreprises, employeurs, syndicats, etc.

Les actions du Forem

Le Forem propose une offre de services à destination des jeunes depuis de nombreuses années, notamment via son accompagnement individualisé. Les financements liés à la Garantie jeunesse ont permis de renforcer les actions du Forem qui s'articulent autour de plusieurs volets :

■ La promotion des métiers

Plusieurs opérations comme les actions « kids », les journées « découvertes métiers », les « villages métiers » ou encore les « visites

d'entreprises » permettent aux jeunes de découvrir les métiers et l'environnement professionnel dans lequel ils s'inscrivent.

L'initiative « [Les métiers vont à l'école](#) » a pour objectif d'aider les jeunes étudiants à mieux connaître le monde du travail, le marché de l'emploi et pour les aider à s'orienter.

■ L'accompagnement

Le Forem a renforcé son accompagnement des jeunes. L'accompagnement individualisé induit par la Garantie pour la jeunesse implique, d'une part, une prise en charge rapide, dans les six semaines suivant l'inscription comme demandeur d'emploi. D'autre part, un suivi intensif avec un résultat (emploi, formation, stage) dans les quatre mois suivant l'inscription.

■ La formation

Au-delà de son offre de formation classique, Le Forem met en œuvre des modules de formation en compétences-clés adaptés aux besoins des jeunes. Des modules de remédiation en mathématiques ou en communication, de familiarisation aux Technologies de l'Information et de la Communication (TICs), de préparation à l'entreprise et son fonctionnement ou encore des formations en langues étrangères.

■ Les stages et mise à l'emploi

Le Forem propose des formules de stage et de mise à l'emploi. Les essais-métiers ou encore le stage de mise en situation professionnelle (MISIP) permettent de tester les conditions de travail et les exigences d'un métier. Du côté des stages, plusieurs formules comme la formation en alternance permettent aux jeunes d'acquérir une première expérience en entreprise.

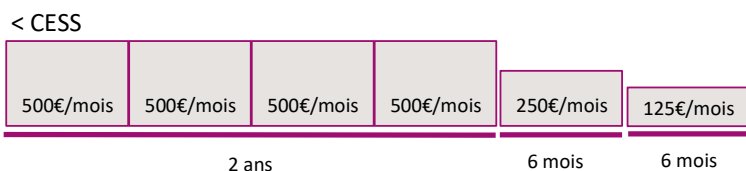
Les aides à l'emploi pour les jeunes

Depuis le **1er juillet 2017**, le paysage des aides à l'emploi wallonnes a été modifié et simplifié.

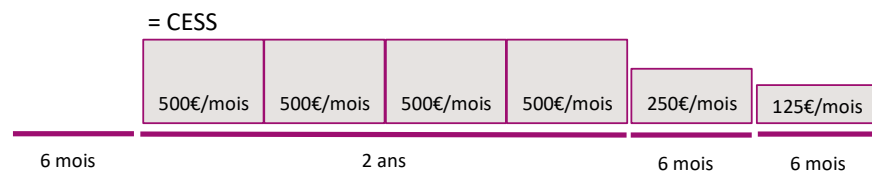
Trois publics sont identifiés comme prioritaires : **les jeunes de moins de 25 ans**, les personnes de 55 ans et plus et les demandeurs d'emploi de longue durée³.

IMPULSION MOINS DE 25 ANS :

Les **jeunes les moins qualifiés** (sans CESS) peuvent bénéficier de l'activation d'une aide étalée sur 3 ans, d'un montant de 500 € par mois les 2 premières années et, lors de la 3^{ème} année, de 250 € les 6 premiers mois et 125 € les 6 derniers.



Les **jeunes moyennement qualifiés** (détenteurs du CESS) peuvent entrer dans ce dispositif après 6 mois de recherches d'emploi infructueuses.



³ Une information détaillée concernant « Impulsion moins de 25 ans » est accessible via : <https://www.leforem.be/entreprises/aides-emploi-impulsion-25-ans.html>

D'autres aides à l'emploi dont peuvent bénéficier les jeunes

- Le **Plan Formation-Insertion (PFI)** est une formation en entreprise de 4 à 26 semaines, suivie d'un contrat de travail d'une durée équivalente, au sein de cette même entreprise. Une partie de la formation peut avoir lieu en centre de formation.
- Les **Aides à la Promotion de l'Emploi (APE)** sont des subsides octroyés aux employeurs du secteur non-marchand (socio-culturel, santé, action sociale, pouvoirs locaux, éducation et recherche, ...) situés en Wallonie et qui engagent du personnel.
- **SESAM** est un subside annuel octroyé aux entreprises de moins de 50 employés du secteur marchand situées en région wallonne de langue française, pour engager du personnel.
- **Premiers engagements** est une mesure du tax shift fédéral qui permet à un employeur d'être exonéré de cotisations sociales de base sur le 1er emploi créé et d'une réduction forfaitaire de cotisations de sécurité sociale de base durant plusieurs trimestres lors de l'engagement du 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} travailleur.
- **PTP** : est un programme de formation presté auprès d'une employeur qui permet de se réinsérer sur le marché du travail après une période d'inoccupation d'au moins 12 mois.

Lectures conseillées...

Au-delà des indicateurs de chiffres-clés et tendances présentés ci-dessus, plusieurs analyses du service Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi du Forem sont réalisées afin de mieux cerner ce public.

Chaque mois, les derniers chiffres de la demande d'emploi en Wallonie sont diffusés via le site internet du Forem. Ces chiffres peuvent être ventilés à un niveau territorial très fin allant de l'ensemble de la région à la commune de résidence des demandeurs d'emploi. Ils sont disponibles selon la catégorie des demandeurs d'emploi, l'âge, le niveau d'études, la durée d'inoccupation, la branche d'activité, la nationalité (Belge, UE non Belge, non UE) mais également au niveau du taux de demande d'emploi (ou taux de chômage), taux d'emploi et indicateur de demande d'emploi : <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html>

Chaque année Le Forem publie en août, une étude détaillée qui analyse le parcours des jeunes inscrits à la sortie des études et calcule leur taux d'insertion à l'emploi endéans les six mois après leur inscription au Forem. Le délai d'insertion et d'occupation y sont également décrits. Ces indicateurs y sont présentés en fonction de leur niveau d'études et options suivies durant leur parcours scolaire : <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/analyses.html>

La plateforme Horizons emploi du Forem, bien que ne s'adressant pas exclusivement aux jeunes, regroupe une analyse détaillée de l'ensemble des secteurs et des métiers en faisant un lien avec les formations et offres d'emploi qui s'y rapportent. Plusieurs courtes vidéos présentant les secteurs et métiers sont accessibles directement en ligne : <https://www.leforem.be/HE/former/horizonemploi-index.html>

Le Forem réalise des travaux prospectifs afin de percevoir les évolutions futures des secteurs et métiers. Quels sont les métiers de demain et ceux d'aujourd'hui qui évoluent ? Les rapports prospectifs du Forem peuvent être consultés via :

<https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/prospectives.html>

Cette liste n'est pas exhaustive. L'ensemble des publications réalisées par le service Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi du Forem sont accessibles via la rubrique :

<https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses-du-marche-de-l-emploi.html>

Sites conseillés :

<http://jeunes.leforem.be/accueil>

<https://www.siep.be/>

Le Forem – Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

Les jeunes Wallons et le marché de l'emploi

Juillet 2019

Boulevard Tirou, 104
6000 Charleroi
www.leforem.be

Cette étude a été réalisée par le service :
Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi du Forem

Rédaction :
Jean-Marc MANFRON

Mise en page et conception graphique :
Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi

Éditeur responsable :
Marie-Kristine VANBOCKESTAL